

INVICTUS de L'ESQUES

CONTRAT DE SAILLIE 2026

VENDEUR : LAURENT JAMAULT Haras de l'Esques - La Motte Blagny 14710 SAINT MARTIN de BLAGNY Tél Port : 06 15 17 55 53 Email : harasesques@gmail.com Site : www.haras-esques.fr	ACHETEUR, Nom : Tél : Port : Fax : Email :
--	---

CONDITIONS DE VENTE - EN INSEMINATION DE SEMENCE CONGELEE.

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon INVICTUS DE L'ESQUES et dix paillettes aux conditions suivantes :

Une carte de saillie en I.C. et dix paillettes :

1^{ère} fraction : 275 € TTC (dont 14,34 € de TVA à 5,5%) chèque à joindre au contrat, encaissement avant l'expédition.

2^{ème} fraction : 275 € TTC (dont 14,34 € de TVA à 5,5%) poulain vivant, chèque à joindre au contrat.

Juments supplémentaires : S'il vous reste des paillettes, vous pouvez inséminer d'autres poulinières vous appartenant, si elles sont pleines des cartes de saillies supplémentaires vous seront délivrées au prix de :
275 € TTC* (dont 14,34 € de TVA à 5,5%) poulain vivant, naissance 2027.

*Prix actualisable au fil des années en fonction de l'augmentation du prix de saillie.

Transport : France métropolitaine 144,00 TTC (dont 24,00 € de TVA à 20%) par expédition.

IDENTIFICATION DE LA POULINIERE. Nom : N° Sire :
Date de naissance : Robe : A terme le : Origines :

IDENTIFICATION DU CENTRE DE MISE EN PLACE :

Tél. Fax.

GENERALITES : L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces saillies en insémination. Il passera avec le centre d'insémination de son choix une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur à l'occasion des opérations liées à l'exécution du présent contrat.

■ Le prix de saillie en insémination comprend la mise à disposition de 10 paillettes.

Les frais de mise en place, de pensions, de suivis gynécologiques, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

■ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé accompagné des 2 chèques, 1^{ère} et 2^{ème} parties de saillie.

MISE EN GARDE :

L'envoi de doses dans le centre n'est pas lié à la réception du contrat.

Il se fait à votre demande ou à celle du centre de mise en place, un mois avant la première insémination.

Fait à Le :

Porter de votre main la mention "Lu et approuvé"

L'acheteur

Le vendeur